



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche**  
**Service de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation**  
**Sous-direction de l'enseignement supérieur**  
**Bureau des formations de l'enseignement supérieur**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**

**DGER/SDES/2024-644**

**02/12/2024**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDES/2024-336 du 20/06/2024 : Remontée des notes de bulletins vers Parcoursup.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 3

**Objet :** Remontée des notes de bulletins vers Parcoursup

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF/DAAF  
SRFD/SFD  
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles  
Inspection de l'enseignement agricole  
Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)  
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)  
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

**Résumé :**

Cette note a pour objet de décrire le processus de remontée des notes de bulletin vers Parcoursup 2025.

**Textes de référence :**

- Instruction technique DGER/SDES/2023-757 du 05 décembre 2023
- Note de service DGER/SDES/2024-594 du 23 octobre 2024

Depuis 2018, Parcoursup est la procédure et la plateforme en ligne de pré-inscription à l'entrée en première année de l'enseignement supérieur français pour tous les élèves, étudiants et apprentis inscrits dans un établissement scolaire.

Le dossier associé contient différentes pièces susceptibles d'orienter les commissions d'examen des vœux sur la recevabilité de la candidature. Ces différentes pièces sont remontées vers Parcoursup par de multiples opérations, dont certaines font l'objet d'instructions techniques, compte tenu des spécificités de l'enseignement agricole :

- Le transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup, tel que décrit dans l'[Instruction technique DGER/SDES/2023-757 du 05 décembre 2023](#).
- La remontée des éléments et des notes de baccalauréat vers Parcoursup décrite dans la note de service [DGER/SDES/2024-594 du 10 octobre 2024](#).
- La remontée des notes de bulletins des apprenants de première et de terminale, dans la présente note de service.

## 1. Prérequis à la remontée des notes de bulletin

La remontée des notes de bulletin nécessite au préalable que l'administrateur du site de gestion Parcoursup ait procédé à la **mise à jour des données pour l'établissement** lors de l'ouverture de la nouvelle session de Parcoursup (novembre-décembre). C'est à cette étape que le choix de la remontée automatique des notes, et le logiciel de gestion de notes, doivent être renseignés.

En outre, l'établissement doit procéder à la remontée des apprenants, dite « remontée SIECLE », qui s'effectue par une opération d'import/export des données depuis FREGATA vers Parcoursup, telle que décrite dans l'[Instruction technique DGER/SDES/2023-757 du 05 décembre 2023](#).

Cette opération d'import/export de FREGATA vers Parcoursup est à effectuer deux fois dans l'année :

1. A partir de décembre, pour les élèves scolarisés en terminale de l'année en cours.
2. En juin, pour les élèves scolarisés en classe de première de l'année en cours, dans le cadre de la préparation de la session de l'année suivante.

**Ces opérations sont obligatoires, pour tous les établissements, y compris ceux n'ayant pas opté pour une remontée automatique des notes de bulletins.**

## **2. Les remontées des notes de bulletins**

### *2.1 Le contenu des bulletins périodiques*

Pour permettre une lecture aisée des données relatives aux résultats scolaires, un cadre commun a été élaboré pour tous les baccalauréats. Ce cadre facilite le travail des commissions d'examen des vœux des formations d'accueil en permettant la comparaison des éléments fournis.

- Pour les élèves des classes de **baccalauréat général et technologique**, le bulletin de notes attendu dans Parcoursup contient les notes et les appréciations trimestrielles (ou semestrielles) des matières du livret scolaire. La remontée concerne, d'une part, les notes et les appréciations des disciplines du tronc commun et, d'autre part, les notes et les appréciations des disciplines constitutantes des enseignements de spécialité (EDS)<sup>1</sup>, auxquels s'ajouteront, le ou les enseignements optionnels suivis par le candidat (Annexe 1).
- Pour les apprenants (élèves et apprentis) des spécialités du **baccalauréat professionnel** délivrées par le ministère en charge de l'agriculture, sont attendues les notes et les appréciations des enseignements du tronc commun (modules MG1 à MG4) et une note et une appréciation uniques pour l'ensemble des évaluations périodiques des enseignements professionnels (MP1 à MP7) sous l'intitulé **Enseignement technologique et professionnel**. Il est souhaitable que l'appréciation attendue ne soit pas la concaténation des appréciations portées pour les enseignements professionnels mais le résultat d'une harmonisation de l'équipe pédagogique. Pourront s'ajouter le ou les enseignements facultatifs suivis par le candidat (Annexe 2).

**Toutes les disciplines indiquées dans les annexes comme obligatoires pour la saisie vers Parcoursup doivent être renseignées.**

**Il est nécessaire que l'ensemble des lignes de bulletin, l'ensemble des notes et l'ensemble des appréciations soient saisies, et ceci y compris pour des disciplines non enseignées, non évaluées et/ou non notées pour une période donnée<sup>2</sup>.**

### *2.2 Les remontées des notes de bulletin*

La remontée des notes de bulletin est structurée autour de trois opérations au fil de la scolarité de l'élève qui sont associées à un calendrier précis : une remontée lorsque l'élève est en première et deux remontées lorsqu'il est en terminale.

Dans l'application Parcoursup, le module « Notes » permet aux établissements d'origine de compléter automatiquement les bulletins de notes (éléments chiffrés et appréciations) des dossiers des candidats à l'entrée dans une formation de l'enseignement supérieur. Les notes et appréciations sont remontées à partir d'un fichier export du logiciel de notes utilisé par l'établissement.

---

<sup>1</sup> Trois en classe de première, deux en classe de terminale.

<sup>2</sup> Indiquer N à la place des notes et « non noté », « non enseignée » ou « non évalué » dans les appréciations.

Tous les établissements d'enseignement agricole utilisant un logiciel de notes d'éditeur privé **certifié Parcoursup** ont la possibilité de réaliser la remontée automatique des notes et des appréciations. La liste des logiciels certifiés est disponible sur le site de gestion Parcoursup.

Ce transfert de données a plusieurs avantages :

- D'éviter une saisie manuelle longue et fastidieuse pour l'établissement, complexe pour le candidat ;
- De sécuriser les données transmises en évitant les erreurs de saisie ;
- De certifier la véracité des données mises à disposition des établissements d'accueil.

### *2.2.1 Remontée des notes de première*

La remontée des notes de première, pour l'ensemble des trois trimestres ou deux semestres, doit désormais s'effectuer lorsque les élèves sont scolarisés en classe de première, donc sur l'année précédent leur inscription en classe de terminale (N-1).

Cette opération doit être effectuée entre la fin des derniers conseils de classe de première (troisième trimestre ou second semestre), et **avant la mi-juillet**.

### *2.2.2 Première remontée des notes de terminale*

Une première opération de remontée des notes de terminale est à effectuer en amont de la transmission des dossiers des candidats vers les établissements. Celle-ci concerne les notes du premier et deuxième trimestre (ou du premier semestre). Cette opération pouvant être entamée dès le mois de décembre (pour le chargement du premier trimestre et l'initialisation des compte enseignants), doit être terminée **avant la fin du mois de mars** afin de permettre la transmission des dossiers complets aux établissements du supérieur dès le début du mois d'avril.

### *2.2.3 Seconde remontée des notes de terminale*

Une seconde opération de remontée des notes de terminale est à effectuer après les conseils de classe du troisième trimestre ou second semestre, et avant mi-juin. Il est donc nécessaire de placer ces conseils de classe suffisamment tôt pour permettre cette saisie.

Cette opération des notes de fin d'année reste essentielle car elle permet aux établissements du supérieur de disposer d'un dossier complet dans le cadre de la procédure complémentaire, d'une candidature par apprentissage (pouvant être plus tardive), mais également pour les candidats souhaitant candidater l'année suivante sur Parcoursup dans le cas d'une réorientation en première année de l'enseignement supérieur, ou d'un échec à l'examen du baccalauréat.

## *2.3 Solution alternative à la remontée automatique des notes*

Pour les établissements ne pouvant pas procéder à la remontée automatique des notes (logiciel non certifié, pas de logiciel de gestion de note...), ou ne souhaitant pas le faire, il reste possible de procéder à une remontée manuelle des informations de bulletin.

### **3. La nécessaire interopérabilité des systèmes d'information**

Réussir la remontée automatique des notes et des appréciations, c'est rendre possible la communication entre deux systèmes d'information, le logiciel de notes en établissement et le module Notes de l'application Parcoursup.

**Il est primordial que les établissements :**

- Prennent connaissance du calendrier des opérations à conduire tout au long de la procédure afin d'anticiper la charge de travail. Le lien vers le [calendrier](#) est disponible sur la page Parcoursup de chlorofil.fr ;
- Veillent à utiliser, **dans toutes leurs applications, y compris dans les logiciels de notes, les nomenclatures nationales en vigueur telles que définies dans les annexes 1 et 2**, cela afin d'éviter tout risque de discordance de données nécessitant ensuite de corriger les informations erronées lors de la phase d'échanges entre les applications ;
- Vérifient les données élèves ou apprentis attendues et complètent les informations manquantes, le cas échéant, sur le site de gestion Parcoursup ou sur le logiciel de gestion de notes (INE, MEF classe en **annexe 3**) ;
- Mettent en place les services de notation et une structuration du bulletin de notes au plus proche de ce qui est attendu dans Parcoursup.

Ainsi, la remontée automatique des notes sera facilitée.

**Une attention particulière est demandée dès la création des emplois du temps où il conviendra de s'assurer que les nomenclatures « matières » à disposition dans les logiciels privés et utilisées pour leur conception soient les nomenclatures à jour (libellé et code SIECLE).**

Pour ce faire, il est recommandé d'effectuer chaque année un « toilettage » de la base « Matières » du logiciel de notes utilisé par les établissements, en supprimant les nomenclatures devenues obsolètes.

#### **4. Accompagnement des établissements**

Les correspondants Parcoursup en DRAAF/SRFD accompagneront les établissements dans cette procédure. Ces derniers pourront les contacter en utilisant la messagerie « Contact » à disposition sur leur site de gestion Parcoursup.

Le bureau des formations de l'enseignement supérieur de la DGER (SDES/BFES) met à disposition de tous les acteurs la documentation nécessaire sur Chlorofil (rubrique « Parcoursup »), dont un guide pour la remontée automatique des notes sur Parcoursup.

Le Directeur général adjoint  
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

**Annexe 1 - Baccalauréat technologique STAV : disciplines du référentiel de formation et nomenclatures nationales**

Libellé référentiel de formation	Libellé court	Libellé long (Nomenclatures)	Code Nomenclatures	Modalité d'élection	Type d'enseignement	Classe
<b>Tronc commun</b>						
FRANCAIS	FRANA	FRANÇAIS	692000	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Première
PHILOSOPHIE	PHILA	PHILOSOPHIE	693300	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Terminale
EDUCATION SOCIOCULTURELLE	ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	HIGEA	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	692600	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	EMC	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	043800	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
MATHEMATIQUES	MATHA	MATHEMATIQUES	693000	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA	TIM-A	TIM	694900	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
<b>Enseignement de spécialité</b>						
GESTION DES RESSOURCES ET DE L'ALIMENTATION	GRALI	GESTION RESS ET ALIM	696100	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉ PAR SÉRIE	Toutes
TERRITOIRES ET SOCIETE	TERRS	TERRITOIRES ET SOCIETE	696200	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉ PAR SÉRIE	Toutes
TECHNOLOGIE	TECHN	TECHNOLOGIE	070800	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉ PAR SÉRIE	Première
TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE	TERRT	TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE	696300	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉ PAR SÉRIE	Terminale
<b>Langues vivantes</b>						
LVA	LV 1	LANGUE VIVANTE 1	030001	O	Enseignements obligatoires de langues vivantes	Toutes
LVB	LV 2	LANGUE VIVANTE 2	030002	O	Enseignements obligatoires de langues vivantes	Toutes
<b>Enseignements optionnels</b>						
LANGUE VIVANTE C (ETRANGÈRE OU RÉGIONALE)	LV 3	LANGUE VIVANTE 3	030003	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
LANGUE DES SIGNES	SIGNE	LANGUE DES SIGNES	005300	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
HIPPOLOGIE ET EQUITATION	HIEQA	HIPPOLOGIE-EQUITATION	600200	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES	PSC-A	PRATIQUES SOC. ET CULTUR.	693800	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PPROA	PRATIQUES PROF.	653000	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL - SELO)	*****	une DNL obligatoire, qui porte sur un enseignement commun ou professionnel	(code de la matière porteuse)	D		Toutes
Par exemple pour une DNL en Gestion des Ressources et de l'Alimentation	GRALI	GESTION RESS ET ALIM	696100	D		Toutes
LANGUE VIVANTE 9	LV9	A décliner selon la langue de la section	030xx9	F		Toutes
Par exemple pour une section en Espagnol	LV9	LANGUE VIVANTE 9	030609	F		Toutes

La modalité d'élection caractérise la position d'une discipline dans le référentiel d'évaluation

F = enseignement optionnel facultatif ; O = enseignement optionnel obligatoire ; S = enseignement non-optionnel (tronc commun ou spécialité)

\* Si l'enseignement support de la Discipline Non Linguistique (DNL) porte sur une composante de l'Enseignement de Spécialité (EDS), c'est l'EDS qui devra être indiqué comme support.

Par exemple pour une DNL Biologie-Ecologie, c'est l'EDS Gestion des Ressources et de l'Alimentation qui sera support.

**Annexe 2 - Baccalauréat professionnel EA: matières du tronc commun et nomenclatures nationales**

Module EA	Epreuve	Libellé référentiel de formation	Libellé court	Libellé long (Nomenclatures)	Code Nomenclature	Modalité d'élection	Type d'enseignement
<b>Enseignements généraux</b>							
MG1	E1	MATHEMATIQUES	MATHA	MATHEMATIQUES	693000	S	Enseignements généraux
		PHYSIQUE-CHIMIE	P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	S	Enseignements généraux
		TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA	TIM-A	TIM	694900	S	Enseignements généraux
		BIOLOGIE-ECOLOGIE	BECOA	BIOLOGIE-ECOLOGIE	691000	S	Enseignements généraux
MG2 et MG 3	E2 et E3	FRANCAIS	FRANA	FRANÇAIS	692000	S	Enseignements généraux
MG2 et MG 4	E2 et E4	HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION MORALE ET CIVIQUE	HIGCV	HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE	692500	S	Enseignements généraux
MG2	E2	DOCUMENTATION	DOCUA	DOCUMENTATION	691300	S	Enseignements généraux
MG3	E3	LVA	LV 1	LANGUE VIVANTE 1	030001	O	Enseignements généraux
MG3 et MG4	E3 et E4	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	S	Enseignements généraux
MG4	E4	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	S	Enseignements généraux
<b>Modules professionnels</b>							
MP1 à MP10	E5 à E7	MODULES PROFESSIONNELS	G-TPR	ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE-PROFESSIONNEL	071100	S	Enseignements professionnels
<b>Enseignement facultatifs</b>							
		LVB	LV2	LV2	030002	F	Enseignements facultatifs
		LANGUE DES SIGNES FRANCAISE	SIGNE	LANGUE DES SIGNES	005300	F	Enseignements facultatifs
		PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	F	Enseignements facultatifs
		HIPPOLOGIE ET EQUITATION	HIEQA	HIPPOLOGIE-EQUITATION	600200	F	Enseignements facultatifs
		PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES	PSC-A	PRATIQUES SOC. ET CULTUR.	693800	F	Enseignements facultatifs
		PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PPROA	PRATIQUES PROF.	653000	F	Enseignements facultatifs
DNL		DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL - SELO) <i>Par exemple pour une DNL en Biologie-Écologie</i>	***** BECOA	une DNL obligatoire, qui porte sur un enseignement commun ou professionnel <i>BIOLOGIE-ECOLOGIE</i>	(code de la matière porteuse) 691000	D D	
		LANGUE VIVANTE 9 <i>Par exemple pour une section en Espagnol</i>	LV9 LV9	A décliner selon la langue de la section <i>LANGUE VIVANTE 9</i>	030xx9 030609	F F	

La modalité d'élection caractérise la position d'une discipline dans le référentiel d'évaluation

F = enseignement optionnel facultatif ; O = enseignement optionnel obligatoire ; S = enseignement non-optionnel (général ou professionnel)

Les matières en **GRAS** seront obligatoirement présentes dans le bulletin trimestriel (semestriel) des élèves préparant le baccalauréat professionnel agricole. Elles correspondent aux matières attendues dans le bulletin Parcoursup

**Annexe 3 - 2024 : MEF CLASSES EN COURS**

<b>codeMEF - Sans SELO</b>	<b>codeMEF - Avec SELO</b>	<b>niveau</b>	<b>codeSerie</b>	<b>serie</b>
20110019110	20110019112	Première	G	Générale
20210019110	20210019112	Terminale	G	Générale
21321005110	21321005112	Première	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
21421005110	21421005112	Terminale	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
27621001320	27621001322	Première	AGRO	AGROEQUIPEMENT
27621001330	27621001332	Terminale	AGRO	AGROEQUIPEMENT
27621405320	27621405322	Première	AP	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
27621405330	27621405332	Terminale	AP	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
27621303320	27621303322	Première	FORET	FORET
27621303330	27621303332	Terminale	FORET	FORET
27621114320	27621114322	Première	CPH	CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES
27621114330	27621114332	Terminale	CPH	CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES
27621113320	27621113322	Première	CGEVV	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE
27621113330	27621113332	Terminale	CGEVV	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE
27621211320	27621211322	Première	CGEH	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE
27621211330	27621211332	Terminale	CGEH	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE
27621004320	27621004322	Première	CGEA	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE
27621004330	27621004332	Terminale	CGEA	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE
27621214320	27621214322	Première		CONDUITE D'ACTIVITES D'ELEVAGE ET D'HEBERGEMENT DANS LE SECTEUR CANIN-FELIN
27621210330	27621210332	Terminale	CGECF	CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR CANIN ET FELIN
27621212320	27621212322	Première	TEA	TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE
27621212330	27621212332	Terminale	TEA	TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE
27621407320	27621407322	Première	TCVUJ	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN UNIVERS JARDINERIE
27621407330	27621407332	Terminale	TCVUJ	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN UNIVERS JARDINERIE
27622108320	27622108322	Première	TCVAN	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE
27622108330	27622108332	Terminale	TCVAN	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE
27621203320	27621203322	Première	TCVAL	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION
27621203330	27621203332	Terminale	TCVAL	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION
27633003320	27633003322	Première	SAPAT	SERVICE AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
27633003330	27633003332	Terminale	SAPAT	SERVICE AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
27621213320	27621213322	Première	AQUA	CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES
27621213330	27621213332	Terminale	AQUA	CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES
27622105320	27622105322	Première	LCQ	LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITE
27622105330	27622105332	Terminale	LCQ	LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITE
27621302320	27621302322	Première	GMNF	GESTION DES MILIEUX NATURELS DE LA FAUNE
27621302330	27621302332	Terminale	GMNF	GESTION DES MILIEUX NATURELS DE LA FAUNE